



**Procès-verbal**  
**Séance du 26 mars 2025**

<p>Convocation du 21/03/2025</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19</p> <p>Nombre de conseillers présents : 16</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 28 mars 2025</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de mars, à 19 heures,</b> le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de <b>Gilles TALLUAU, Maire.</b></p> <p><b>Présents :</b> Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Éric JAMET, Laurent DINAND, Murielle CHAPU, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Marietta LUCAS.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Chantal RÉQUILLARD, Samuel LECHAT, Patrice MOENS.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les adjoints et les conseillers municipaux dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Mme Chantal RÉQUILLARD a donné pouvoir à Mme Christine JOUSSELIN
- M. Samuel LECHAT a donné pouvoir à M. Jean-Luc JOULIN

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Sylvie BELLANGER est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ORDRE DU JOUR**

- 01 – Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 mars 2025
- 02 – Présentation de la situation financière de la commune par Madame Béatrice BODIN, conseiller aux décideurs locaux
- 03 – Vote du compte financier unique 2024 - budget principal
- 04 – Vote des affectations de résultats 2024 - budget principal
- 05 – Vote du budget primitif 2025 - budget principal
- 06 – Vote du compte financier unique 2024 - lotissement de l'Ouche Maréchal
- 07 – Vote des affectations de résultats 2024 - lotissement de l'Ouche Maréchal
- 08 – Vote du budget primitif 2025 - lotissement de l'Ouche Maréchal
- 09 – Autorisations de programme et crédits de paiement
- 10 – Décisions prises par le maire par délégation
- 11 – Questions diverses

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2025**

Le procès-verbal n'ayant pas été transmis aux membres du conseil municipal, l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 est reportée à la prochaine séance.

**PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE PAR MADAME BEATRICE BODIN, CONSEILLER AUX DECIDEURS LOCAUX**

Madame Béatrice BODIN, qui a pris la suite de Madame Séverine FAYARD aux fonctions de Conseiller aux Décideurs Locaux, présente le document de valorisation 2024 de la commune, qui peut se résumer ainsi :

- Diminution des charges de fonctionnement de 2,10 % (- 25 918 €), témoignant d'une gestion rigoureuse et d'efforts d'optimisation.



- Augmentation des recettes de dotations de 23,84 % (+125 696 €), garantissant une capacité d'investissement renforcée.
- Une trésorerie solide avec 500 000 € en moyenne.
- Un fonds de roulement de 195 jours, largement au-dessus de la moyenne nationale (65 jours pour les communes de taille similaire).
- Un endettement maîtrisé à 445 €/habitant (moyenne nationale : 587 €/habitant).
- Une capacité de désendettement très favorable de 1,96 an (moyenne régionale : 9 ans).
- Une capacité d'autofinancement nette triplée en un an (+215 285 €).
- Aucun recours à l'emprunt ni augmentation des impôts.

D20250326-01-Approbation du CFU 2024 de la commune  
Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

### Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de VARENNES-SUR-LOIRE ;  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les éléments susvisés ;

<b>C.F.U COMMUNE - Budget Principal</b>						
2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte Financier Unique	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	1 383 215,18	1 799 509,33	734 613,44	863 276,06	2 117 828,62	2 662 785,39
Report N-1		388 511,61	255 494,74		255 494,74	388 511,61
Totaux	1 383 215,18	2 188 020,94	990 108,18	863 276,06	2 373 323,36	3 051 297,00
Résultats N	804 805,76		-126 832,12		677 973,64	
Reste à réaliser	-	-	149 344,25	33 937,00	149 344,25	33 937,00
Totaux cumulés	1 383 215,18	2 188 020,94	1 139 452,43	897 213,06	2 522 667,61	3 085 234,00
Résultats définitifs	804 805,76		-242 239,37		562 566,39	

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,  
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de VARENNES-SUR-LOIRE  
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D20250326-02-AffectationResultatCommune  
Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires



## Délibération portant affectation des résultats du budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de monsieur Gilles TALLUAU, maire,  
Après avoir examiné le compte financier unique de l'année 2024, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Résultat de l'exercice 2024 : **416 294,15 €**
- Report à nouveau : **388 511,61 €**
- Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 : **804 805,76 €**

Constatant :

- un déficit d'investissement de clôture de **126 832,12 €**
- les restes à réaliser en dépenses au 31 décembre 2024 : **149 344,25 €**
- les restes à réaliser en recettes au 31 décembre 2024 : **33 937,00 €**
- Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme de **242 239,37 €**.

**Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :**

- affectation au compte **1068** de la somme de **242 239,37 €**.
- report en **R 002** de la somme de **562 566,39 €**.

**Les résultats de la gestion 2024 présentés par Mme Béatrice BODIN, conseiller aux décideurs locaux témoignent d'une gestion financière saine et maîtrisée**

Monsieur le maire dit que depuis 18 ans qu'il s'occupe des finances de la commune, elles ont toujours été bonnes, et 2024 en est le meilleur résultat.

Avec un **programme d'investissements ambitieux et structurant**, le budget 2025 prévoit **1,7 million d'euros d'investissements** avec **50 % des recettes d'investissement déjà sécurisées** (800 000 € de subventions notifiées et 500 000 € en attente).

**Projets majeurs pour améliorer le cadre de vie :**

- **les vestiaires du club de football** : rénovation énergétique et modernisation des infrastructures pour 150 jeunes joueurs et 250 adhérents, favorisant aussi le développement du football féminin.
- **l'École et le restaurant scolaire** : amélioration de la cour de récréation pour un espace plus pédagogique, plus ludique et plus agréable, prise en compte du bien-être des enfants (zones ombragées pour atténuer les fortes chaleurs), nouveaux équipements pour la cantine.

**Un budget garantissant l'attractivité et le dynamisme de Varennes**

- **Développement durable** : des économies d'énergie avec des installations optimisées (chauffage, isolation, panneaux solaires).
- **Dynamisme communal** : « Depuis des années, je défends une politique **dynamique** pour notre commun. J'ai toujours dit que je ne veux pas d'un village dortoir et je continuerai à encourager ce dynamisme avec votre soutien car, ensemble, nous voulons que Varennes devienne un pôle d'événements sportifs et culturels, et non une commune qui voit ses opportunités partir ailleurs, faute d'initiatives. »

☞ **Ce budget est le reflet d'une gestion responsable, d'un investissement REFLECHI et d'un projet ambitieux pour l'avenir de Varennes-sur-Loire.**

**Vive Varennes-sur-Loire, vive les Varennais(e)s et VIVE tous ceux qui veulent positiver et construire un avenir ambitieux en continuant le « bien vivre à Varennes » !**

Monsieur le Maire en profite pour remercier tous les membres du conseil municipal pour leur assiduité aux séances ainsi qu'aux réunions des commissions.



D20250326-03-BP2025Commune

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

## BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE Budget Principal

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif 2025 qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

B.P. 2025	COMMUNE - Budget Principal					
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Budget primitif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	2 463 650,39	1 901 084,00	1 507 882,56	1 750 121,93	3 971 532,95	3 651 205,93
Report N-1	-	562 566,39	126 832,12	-	126 832,12	562 566,39
Sous totaux	2 463 650,39	2 463 650,39	1 634 714,68	1 750 121,93	4 098 365,07	4 213 772,32
dont Vir Fonct / Invest	426 550,00	-	-	426 550,00	426 550,00	426 550,00
Reste à réaliser	-	-	149 344,25	33 937,00	149 344,25	33 937,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>2 463 650,39</b>	<b>2 463 650,39</b>	<b>1 784 058,93</b>	<b>1 784 058,93</b>	<b>4 247 709,32</b>	<b>4 247 709,32</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

D20250326-04-Approbation du CFU 2024 de l'Ouche Maréchal

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

### Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) du lotissement de l'Ouche Maréchal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du lotissement de l'Ouche Maréchal ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Lotissement "L'Ouche Maréchal"						
2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte Financier Unique						
Exercice N	-	-	-	-	-	-
Report N-1	-	-	215 917,55	-	215 917,55	-
Totaux	-	-	215 917,55	-	215 917,55	-
Résultats N	0,00		-215 917,55		-215 917,55	
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	-	-	215 917,55	-	215 917,55	-
Résultats définitifs	0,00		-215 917,55		-215 917,55	



APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du lotissement de l'Ouche Maréchal ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D20250326-05-AffectationResultatOucheMarechal  
Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

### Délibération portant affectation des résultats Lotissement L'Ouche Maréchal

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de monsieur Gilles TALLUAU, maire,  
Après avoir examiné le compte financier unique de l'année 2024, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant :

- Un déficit d'investissement de clôture au 31 décembre 2024 : **215 917,55 €**

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter les résultats constatés au Compte Financier Unique de **2024**, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2025** :

**En Investissement : affectation au compte 001 « report à nouveau » : - 215 917,55 €**

D20250326-06-BP2025oucheMarechal  
Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

### BUDGET PRIMITIF 2025 « Lotissement OUCHE MARECHAL »

Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, présente le budget primitif 2025, qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

Lotissement "OUCHE MARECHAL"						
2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget primitif</b>						
Exercice N	343 927,55	343 927,55	343 917,55	559 835,10	687 845,10	903 762,65
Report N-1	-	-	215 917,55	-	215 917,55	-
Totaux	343 927,55	343 927,55	559 835,10	559 835,10	903 762,65	903 762,65

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20250326-07-Vote des AP CP 2025  
Acte 7.1.7 Finances locales – Décisions budgétaires – Autres

### Autorisations de programmes et crédits de paiement (AP /CP)

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage des projets de :

- **Création de 5 cabinets médicaux à la maison de santé**
- **Construction de 2 cabinets dentaires à la maison de santé**



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

### **1. DECIDE :**

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la **création de 5 cabinets médicaux à la maison de santé** ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : **600 720,00 € TTC**

Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) : 2 019,00 €

CP année n : 222 981,00 €

CP année n+1 : 300 000,00 €

CP année n+2 : 75 720,00 €

- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat : 371 800,00 €

Part communale : 228 920,00 €

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la **construction de 2 cabinets dentaires à la maison de santé** ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : **443 160,00 € TTC**

Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) : 896,00 €

CP année n : 144 104,00 €

CP année n+1 : 250 000,00 €

CP année n+2 : 48 160,00 €

- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat : 221 580,00 €

Part communale : 221 580,00 €

### **2. DIT :**

- que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2025.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le devis pour les travaux de réparation du réseau d'éclairage public de la rue de la Gare et de la rue des Penâts s'élève à 21 764,76 € net de taxe. Le SIEMML n'est pas très favorable à l'éclairage public solaire car pour le même résultat, il faudrait remplacer tous les mâts. Le taux du fonds de concours du SIEMML, suite à des vols de câbles, est passé de 25 % à 50 %, ce qui ferait baisser le devis à 10 882,38 € net de taxe.

Il sollicite l'avis préalable du conseil municipal avant de signer le devis, sachant que la dépense est prévue dans le budget qui vient d'être voté. Le conseil est favorable à l'unanimité. La délibération sera proposée à la prochaine séance.

Il informe ensuite que la sortie sur le parking de la salle des loisirs depuis la propriété vendue par M. et Mme BILLARD comportera finalement deux portails : un pour le lot A (la maison principale + la petite longère + le terrain) et une autre pour le lot B (bâtiment en bois). Cela permettra ainsi aux futurs acquéreurs d'avoir une entrée indépendante pour la longère qu'ils envisagent de louer occasionnellement.

Il ajoute qu'un courrier de M. Guy MABILEAU vient d'arriver en mairie proposant de lui acheter sa parcelle cadastrée section F n° 657 « le Petit Port » d'une contenance de 1 111 m<sup>2</sup>, au prix de 2 000, soit 1,80 € le m<sup>2</sup>. La question sera soumise à délibération duit conseil municipal lors de la prochaine séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après accord du conseil municipal, la prochaine séance est décalée au mercredi 14 mai 2025. Le tableau modifié des séances sera envoyé par mail à chacun des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h59.

**Délibérations du 26 mars 2025**

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
D20250326-01	03/04/2024	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires	Compte financier unique 2024 « COMMUNE BUDGET PRINCIPAL »
D20250326-02	03/04/2024	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires	Délibération portant affectation des résultats « COMMUNE BUDGET PRINCIPAL »
D20250326-03	03/04/2024	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires	Budget primitif 2025 «COMMUNE BUDGET PRINCIPAL »
D20250326-04	03/04/2024	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires	Compte financier unique 2024 « LOTISSEMENT OUCHE MARECHAL »
D20250326-05	03/04/2024	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires	Délibération portant affectation des résultats « LOTISSEMENT OUCHE MARECHAL »
D20250326-06	03/04/2024	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires	Budget primitif 2025 « LOTISSEMENT OUCHE MARECHAL »
D20250326-07	03/04/2024	Finances locales	7.1.7	Décisions budgétaires	Autorisations de programmes et crédits de paiement

**Liste des membres présents**

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 <sup>ère</sup> adjointe	Présente
JOULIN Jean-Luc 2 <sup>ème</sup> adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 <sup>ème</sup> adjointe	Présente
POIRIER Daniel 4 <sup>ème</sup> adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Absente excusée (pouvoir)
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Présente
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Présent
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Absent
JAMET Éric Conseiller municipal	Présent
DINAND Laurent Conseiller municipal	Présent
CHAPU Murielle Conseillère municipale	Présente
LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Présente
GLET Sylvie Conseillère municipale	Présente
LECHAT Samuel Conseiller municipal	Absent excusé (pouvoir)
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Présent
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Absent excusé
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Présente

La secrétaire de séance,

Sylvie BELLANGER

Le Maire,

Gilles TALLUAU

